

1. Plan de déconfinement départemental

L'inspectrice d'académie indique dans un 1^{er} temps qu'il était envisagé un plan académique de reprise. Mais très récemment le ministre a demandé qu'il soit élaboré plutôt départementalement. Il a été réalisé au plus vite et exposé aux IEN pour le finaliser. Les différentes réunions qui ont eu lieu, avec les représentants des personnels, les directeurs, le CHSCT a permis d'enrichir ce plan. Pour quelques écoles, en relation étroite avec la ville de Strasbourg. Du matériel a encore été livré hier après-midi.

Situation de certaines écoles

Les services académiques, par l'intermédiaire de la conseillère de prévention, gèrent les situations problématiques des écoles. Notamment celles des écoles dont les VMC n'ont pas été vérifiées avant la reprise. L'Inspectrice d'académie rappelle que les directeurs doivent alerter les IEN en cas de problème. Ce sont les services académiques qui se mettront directement en relation avec les mairies. L'Education Nationale ne fera peser aucune pression sur les écoles qui ne pourraient rouvrir.

En cas de défaillance d'une VMC, la FSU a alerté la directrice académique sur le fait que l'ouverture des fenêtres en oscillo-battantes des salles de classe n'est pas suffisante, il faut également ouvrir une fenêtre à l'opposé afin de permettre une circulation d'air.

Conditions de travail des directeurs

La FSU alerte sur la nécessité d'octroyer une décharge totale pour chaque directeur comme cela figure dans le plan de déconfinement. Les collègues en RPI ou écoles rurales ou collègues seuls ne peuvent pas rester seuls, il faut faire appel à des remplaçants ou des volontaires pour venir en renfort. Surtout durant les premiers jours de reprise. Si un directeur devait être en difficulté avec le maire de sa commune, il doit demander l'arbitrage de son IEN.

La responsabilité civile ou pénale du directeur ne peut être engagée dans la mesure où il aura appliqué les consignes. Concernant les PPMS et les contradictions avec le protocole sanitaire, la Dasein indique que la priorité est la lutte contre la pandémie. Le virus dont la circulation est avérée alors que le risque d'attentat est hypothétique.

L'attestation pour l'employeur demandée par certains parents n'est pas obligatoire pour bénéficier du dispositif du chômage partiel.

Reprise : pédagogie ou garderie

Pour la directrice académique la priorité est la scolarisation. Mais on ne peut pas reprendre sur un plan pédagogique comme si rien ne s'était passé. On parle d'apprentissage et d'enseignement. Les élèves auront aussi besoin qu'on les écoute sur la façon dont ils ont vécu le confinement. Quand on parle d'apprentissages, on reprendra les fondamentaux qui seront nécessaires au mois de septembre. Ce sera également un temps pour les élèves qu'on n'a pas vu depuis un long moment. Ce

n'est pas une reprise classique pour finir le programme, évaluer les élèves mais pour faire un point avec eux, savoir comment ils vont mais aussi savoir comment vont les personnels. Dans certaines écoles qui ont de l'espace, il sera peut-être possible de revoir tous les élèves mais ce ne sera pas le cas partout. La reprise de septembre risque de ne pas ressembler à une rentrée classique. Dans certaines écoles qui ont de l'espace, il sera peut-être possible de revoir tous les élèves mais ce ne sera pas le cas partout.

Organisation des groupes classes

Plusieurs enseignants pour un groupe d'élèves : Le principe premier est un enseignant pour un groupe de classe mais par exemple pour les classes bilingues, cela peut être envisagé. Quand un groupe est constitué, il faut éviter les contacts intergroupes. Mais nous ne maîtrisons pas ce qui se passe en dehors de l'école. Le principe d'étanchéité dans l'école est pour éviter une contamination dans l'école et permettra d'isoler un groupe si une personne développe des symptômes liés au Covid.

Pour les enseignants qui travaillent sur des postes fractionnés, la directrice académique ne voit pas pourquoi les enseignants ne pourraient pas continuer à être sur leur poste.

La FSU alerte qu'en cas de contamination d'un collègue en poste sur plusieurs écoles, les groupes de toutes les écoles devraient être mis en quatorzaine. Le CHSCTD a demandé de fixer les collègues sur postes fractionnés sur une seule école par mesure de précaution. L'administration répond que lorsqu'ils peuvent, c'est fait mais dans les zones rurales, les affectations peuvent se faire plus finement encore. Les dispositifs ULIS reprennent pour beaucoup d'entre eux mais sans inclusion dans les classes.

Il a été demandé aux collègues de s'organiser en interne pour l'alternance des groupes. A présent, il leur est demandé de changer d'organisation et de s'harmoniser sur l'organisation de la circonscription. Ces injonctions contradictoires sont mal vécues par les équipes qui ont consacré du temps à l'élaboration d'un schéma de reprise. La directrice académique dit qu'en effet, elle n'a pas imposé de cadre dès le départ mais que sur l'ensemble d'une commune, il faut une même organisation. Elle a demandé aux IEN cette harmonisation. Dans quelques écoles où les effectifs étaient très faibles, les équipes avaient imaginé un accueil de groupes complets.

Elle confirme que l'alternance par demi-journée n'est pas souhaitée dans le département. Le but est de voir un maximum d'élèves.

Pôle d'accueil :

Fin mai, un bilan sera fait sur l'accueil des élèves en fonction de ce qui pourra être fait ou pas (zone rouge / vert). Le nombre de Pôles d'accueil s'élargit ainsi que la liste des personnels concernés par ce type d'accueil. Ces pôles d'accueil seront amenés à être remplacés par les dispositifs 2S2C pour lesquels l'inspection académique commence à travailler avec les acteurs de territoire, le monde associatif, les acteurs culturels et sportifs, le directeur départemental de l'UNSS, la direction de la cohésion sociale...

Une convention sera signée avec une municipalité ou un EPCI pour permettre (pendant le temps scolaire), d'occuper les élèves absents à l'école et qui ne poursuivent pas la continuité pédagogique à distance.

Les enseignants assurent toujours l'accueil sur la base du volontariat. L'Inspectrice d'académie a bien expliqué aux collectivités territoriales que les enseignants seront amenés à retourner sur leurs postes de plus en plus.

Les pôles d'accueil qui n'étaient pas cadrés avant le 11 mai par le protocole sanitaire, se mettent en place maintenant.

Test PCR :

Madame l'Inspectrice d'académie se réfère aux experts médicaux qui disent que tester l'ensemble des personnels et des enfants ne donnerait des résultats que sous 24-48h et pour un instant T.

Ce test devrait être réalisé tous les 3-4 jours pour être fiable. Ce Test est aussi intrusif et désagréable. La généralisation de ces tests sur l'ensemble des personnels de l'Education Nationale n'est pas prévue. En cas de symptômes Covid, si le test est positif, la recherche des cas contacts est faite et sera suivie d'un dépistage puis d'une mise en quarantaine. Si les symptômes apparaissent à l'école. L'enfant est isolé avec un masque pédiatrique sous la responsabilité d'un adulte. Et on appelle les parents.

Formation des personnels :

La formation des personnels au protocole sanitaire est obligatoire avant la reprise. Ceux qui ne l'auraient pas suivi, doivent se faire connaître auprès de la conseillère de prévention départementale

Information du conseil d'école.

Le conseil d'école ne doit pas être réuni, une communication écrite suffit.

Port du masque :

Le décret du 12 mai modifie le protocole sur le port du masque pour les enseignants et le rend obligatoire dès qu'ils sont en présence d'élèves, la question du nombre de masque se pose, deux par jour semblent insuffisant.

Le Secrétaire Général nous informe que le réassort prévu sera fait régulièrement en masque « grand public » de catégorie 1, qui filtre plus de 90% des particules.

La FSU demande d'informer les collègues qu'ils peuvent demander le changement de masque dès que celui-ci est détérioré.

Autorisation spéciale d'absence

L'accueil des enfants des enseignants n'est toujours pas mentionné dans la ligne de gestion du 13 mars.

Dans le Bas-Rhin, cet accueil est possible pour les enfants d'enseignants. Cela est inscrit dans la Foire aux questions qui vaut circulaire. Les pôles d'accueil sont un mode de garde offert aux enseignants qui le désirent mais n'est pas obligatoire. Un personnel qui voudrait garder son enfant peut le faire, il doit demander une autorisation de garde d'enfant.

Présentiel/distanciel :

Le ministre s'est prononcé. Pas de double journée, de double mission. Les enseignants présents n'ont pas à assurer la continuité pédagogique des élèves qui seraient absents. Elle sera assurée par un autre collègue autant que possible. Le rythme de l'alternance permet aussi d'organiser le travail pour permettre la continuité pédagogique (travail donné pour les jours où les élèves ne sont pas présents).

En cas d'absence d'un enseignant :

Si possible, affectation d'un remplaçant. A défaut, il faut s'organiser au sein de l'équipe. Il n'y a pas de répartition dans les classes. Soit un enseignant prend en charge le groupe, soit on demande aux parents de garder les enfants à la maison si on n'a pas de solution. Ce n'est pas exclu. Si le coordonnateur du dispositif Ulis est absent, les élèves ne sont pas pris en charge.

Situation des stagiaires :

La FSU regrette les dernières consignes académiques car ce sont des enseignants en formation dont on bouleverse l'organisation. Aucun stagiaire ne devra être mis en difficulté pour sa certification. Combien seront inspectés d'ici la fin d'année ? Combien sont susceptibles d'être licenciés / avis défavorables ?

L'administration répond que tous les stagiaires ont eu 4 visites. L'IEN se base sur l'avis du tuteur selon le texte réglementaire. La situation de ceux qui étaient prorogés restent en suspend. Pas d'inspection envisagée dans le premier degré. Dans le cas d'un avis négatif du tuteur, les opérations se dérouleront comme avant, avec seulement une visite en moins. Les rencontres avec les stagiaires qui auraient un avis défavorable sont prévues fin juin.

Postes de Remplaçant supprimés

30 postes de ZIL ont été supprimés.

Il a été fait appel aux volontaires avant de fermer les postes. Les personnes victimes de mesure de carte scolaire ont été informées le 13 mai. Les situations particulières (médicales ou sociales) qui devraient apparaître, seraient étudiées.

La FSU regrette que les collègues victimes de carte scolaire n'aient pas été informés que la bonification s'appliquait sur tout type de poste.

Postes de titulaires de secteur.

106 postes de TS abonderont la liste des postes au mouvement, il convient de pourvoir les compléments de temps partiel.

La liste des postes pour les stagiaires sera fournie dès que possible

L'année dernière 176 postes ont été ouverts en phase manuelle.

Situation de la nouvelle école de Ostwald :

Elle ne sera très certainement pas terminée à la rentrée de septembre. L'Inspection académique fait comme si elle ouvrait en septembre Les personnels sont nommés dans la nouvelle école et ils déménageront dans les locaux quand ceux-ci seront terminés.